



PLAN DE GESTION DU MÉNEZ-HOM – RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL N°1 DU 15 DECEMBRE 2006

**PLAN DE GESTION DU MÉNEZ-HOM
RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL N°1
15 DÉCEMBRE 2006**

CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

CERESA

GROUPE DE TRAVAIL N°1 :

**ACCÈS ET STATIONNEMENT AUX
SOMMETS DU MÉNEZ - HOM**

ORDRE DU JOUR

1 - ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION

2 - RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

3 - OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

4 - PROPOSITIONS

5 - DISCUSSION

1 – AVANCEMENT DE LA MISSION DEPUIS LE 20 JUIN 2006

(date de la dernière réunion du comité de pilotage)



POURSUITE DES INVESTIGATIONS ET VISITES SUR SITE

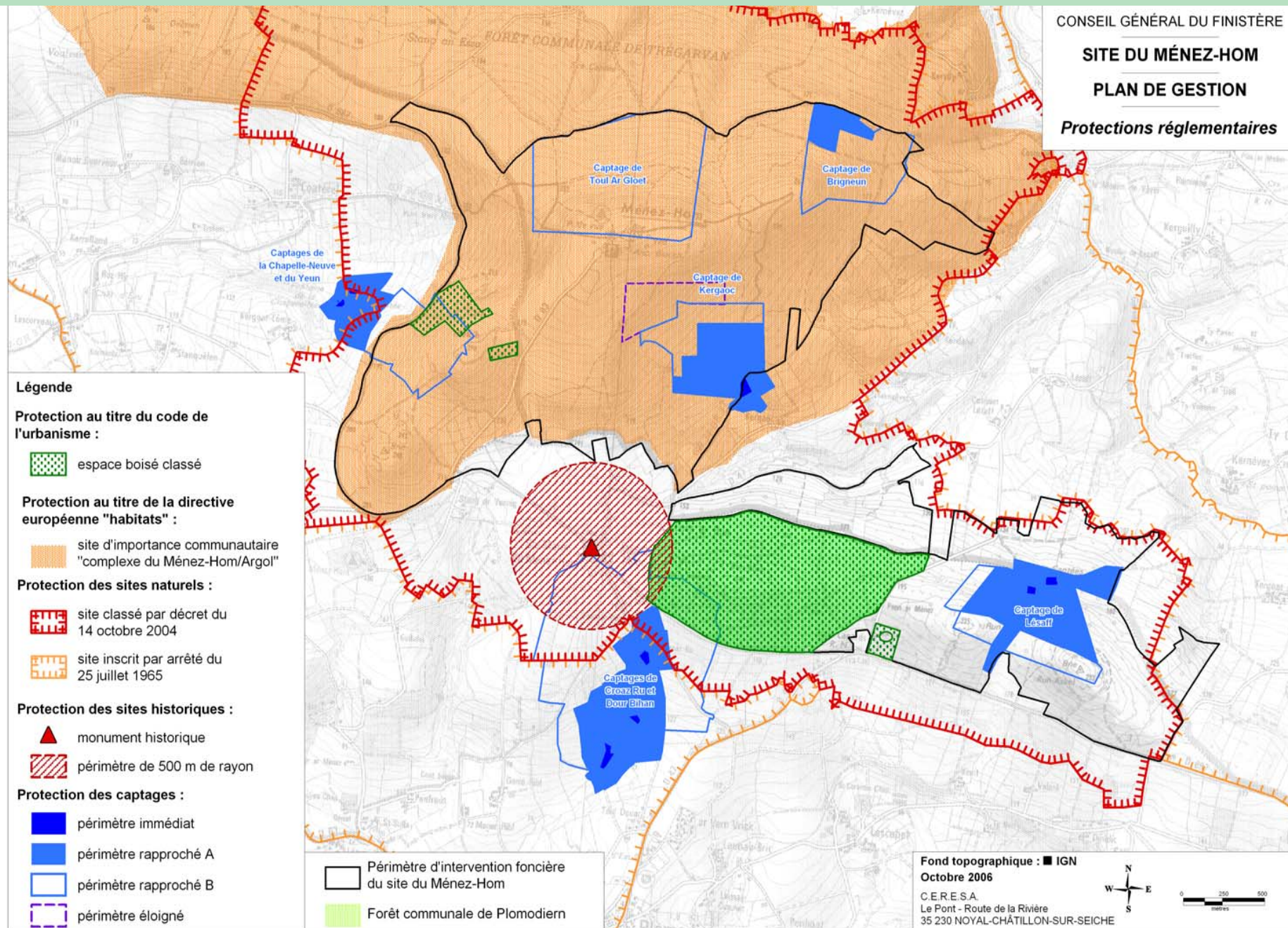
- **Août 2006 : visites sur site pour appréciation de la fréquentation estivale.**
- **Septembre 2006 : repérages sur site / chemins et tourbières.**



RÉUNIONS DE TRAVAIL INTERMÉDIAIRES

- **18 Septembre 2006 : échange avec le PNR d'Armorique et visites d'aménagements ou de gestion des milieux réalisés par ce dernier.**
- **21 Septembre 2006 : réunion de travail avec le Conseil général.**
- **04 Octobre 2006 : présentation et visite de réserves d'eau créées par le PNR d'Armorique dans les Monts d'Arrée.**
- **18 Octobre 2006 : visite sur site avec les sapeurs pompiers / validation des aménagements proposés au titre de la défense contre les incendies.**
- **23 Octobre 2006 : réunion de travail avec la Direction Régionale de l'Environnement.**

2 – RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



2 – RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



SITES NATURELS PROTÉGÉS : site classé, site inscrit.
autorisations administratives, préfectorales ou ministérielles selon travaux, demandes étayées par un volet paysager et une notice d'incidences Natura 2000.



DIRECTIVE HABITAT : site d'importance communautaire.
Évaluation des incidences au titre de Natura 2000.



CODE FORESTIER : autorisation de défrichement .
Incluant une notice d'incidence au titre de Natura 2000.
Coupes et abattages relevant d'un document d'aménagement / ONF.
NB : les travaux de défense contre les incendies et les travaux destinés à améliorer l'état d'habitats d'intérêt communautaire en zone Natura 2000 correspondent à des cas particuliers.



CODE DE L'URBANISME : espaces boisés classés
Interdiction de toute opération de défrichement.



CAPTAGES : périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné correspondant à des règlements associés.



SITES HISTORIQUES : monument historique
Avis de l'Architecte des Bâtiments de France requis.

3 – OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION



UN PLAN DE GESTION DÉCLINÉ EN CINQ OBJECTIFS :

- **OBJECTIF 1 : PROTÉGER, RESTAURER ET GÉRER LES MILIEUX ET LE PATRIMOINE NATUREL.**
- **OBJECTIF 2 : DÉFINIR UN PLAN DE DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES.**
- **OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LE STATIONNEMENT ET LES ACCÈS AUX SOMMETS DU MÉNEZ-HOM.**
- **OBJECTIF 4 : DÉFINIR UN RÉSEAU COHÉRENT DE CHEMINS.**
- **OBJECTIF 5 : ORGANISER LES USAGES ET LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SUR LE SITE.**

OBJECTIF 3 :

**AMÉLIORER LE STATIONNEMENT ET
LES ACCÈS AUX SOMMETS DU
MÉNEZ-HOM**

PROPOSITIONS

RAPPEL DES POINTS CLÉS DES PHASES DE CONCERTATION ET DE VALIDATION



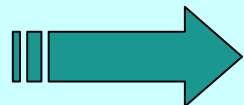
MAINTIEN DE STATIONNEMENT AU SOMMET SUR LES EMPRISES ARTIFICIALISÉES



ABSORPTION DES FUTURS BESOINS EN STATIONNEMENT PAR LA CRÉATION D'UNE AIRE AU PIED DU MÉNEZ-HOM



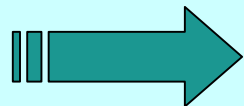
SUPPRESSION DU STATIONNEMENT AU SOMMET DU HIELC'H, LE LONG DE LA RD 83 ET SOUS L'AIRE TALUTÉE



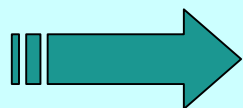
ACCÈS LIBRE ET PERMANENT AU SOMMET



PRISE EN COMPTE DES CARS ET CAMPING CARS



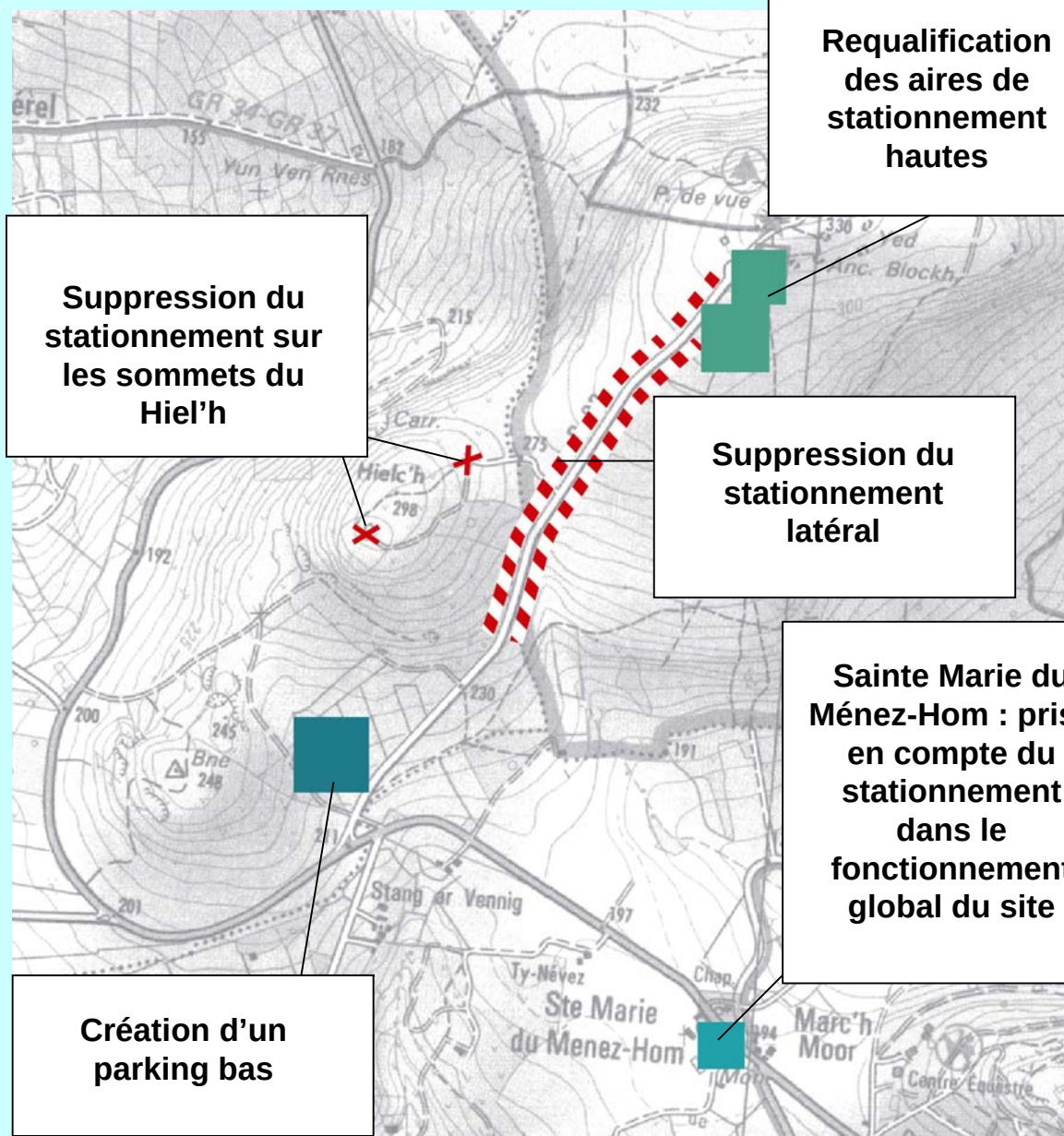
INTÉGRATION DE L'AIRE DE SAINTE MARIE DU MÉNEZ-HOM ET DE SES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL



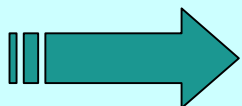
AXES DE TRAVAIL

LES

- Action 3.1 :
**CRÉATION D'UNE
AIRE DE
STATIONNEMENT
AU PIED DU
MÉNEZ-HOM**
- Action 3.2 :
**REQUALIFICATION
DE L'AIRE DE
STATIONNEMENT
HAUTE**
- Action 3.3 :
**REQUALIFICATION
DE LA RD 83**



**Action 3.1 : CRÉATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT
AU PIED DU MÉNEZ-HOM**



BUTS RECHERCHÉS

- Créer une porte d'entrée sur le site (découverte plus complète),
- Permettre un accueil permanent et de qualité,
- Accueillir l'ensemble des usagers : cars, camping-cars en journée, véhicules légers, cycles,
- Absorber l'augmentation de la demande au cours des prochaines décennies,

Action 3.1 : CRÉATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT AU PIED DU MÉNEZ-HOM



INTERVENTIONS POUR MISE EN ŒUVRE :

- **D'un désaxement de la RD 83 ,**
- **D'une partie permanente de 15 à 20 places sur enrobé de synthèse,**
- **D'une aire tiroir enherbée stabilisée, ouverte en été,**
- **D'une aire d'arrêt pour les cars,**
- **D'une bande coupe-feu et des écrans boisés périphériques limitant les vues les plus sensibles,**
- **D'une gestion alternative des eaux pluviales,**
- **D'accès aux sentiers identifiables,**
- **D'un équipement complet en mobilier : pique nique, toilettes sèches, information...**
- **De deux variantes possibles incitant plus ou moins fortement à s'arrêter.**



SITE DU MÉNEZ-HOM

PLAN DE GESTION

**Esquisse d'aménagement
du parking bas
Variante 2**



Fond photographie aérienne : © IGN orthophoto
Novembre 2006

C.E.R.E.S.A.
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE



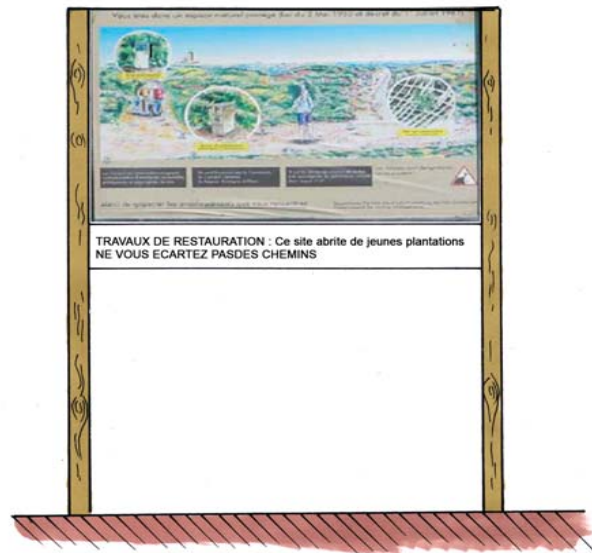
0 10 20
Mètres

**Action 3.1 : CRÉATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT
AU PIED DU MÉNEZ-HOM**

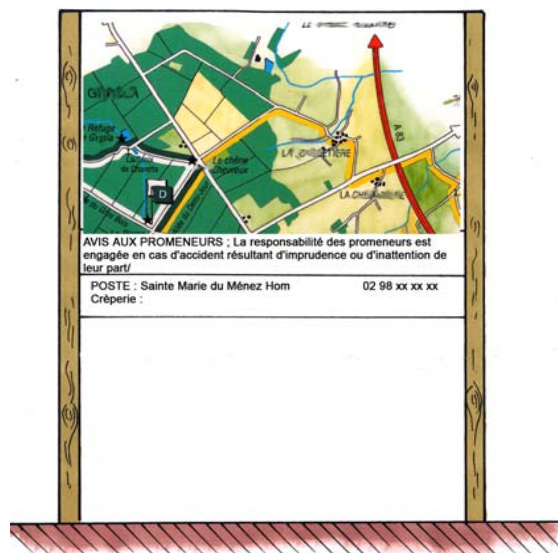


MOBILIERS ET ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL :

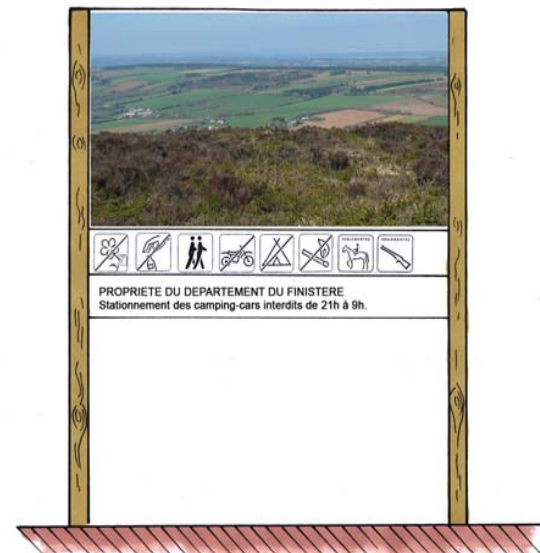
- Toilettes sèches et point d'eau,
- Container de tri sélectif,
- Bancs, corbeilles, tables pour pique nique,
- Informations : **présentation du site, localisation des sentiers, rappel des consignes de sécurité et de la réglementation, identification des services de proximité, explications relatives aux aménagements en cours,**
- Supports : fixation pour vélos, barres d'attaches pour chevaux,



Panneau grand format avec : description travaux en cours et réglette « travaux en cours de restauration, ne pas piétiner...ce panneau sera supprimé à moyen terme quand le site sera restauré.



Panneau grand format avec présentation des circuits, 1 réglette avec le rappel de la responsabilité du promeneur, 1 réglette avec la présentation des services de proximité.



Panneau grand format avec de présentation du site (volets naturalistes, archéologique, légendaire, sportif, ...), 1 réglette pictogrammes, 1 réglette rappel des protections réglementaires et des arrêtés.



La pierre sera privilégiée pour la réalisation du mobilier.



Action 3.2 : REQUALIFICATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT HAUTE



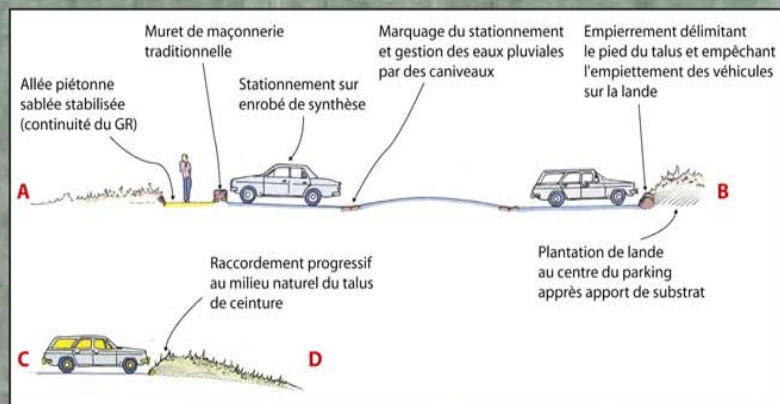
INTERVENTIONS POUR MISE EN ŒUVRE :

- D'un désaxement de la RD 83 pour desservir le parking le plus bas,
- D'une reprise des revêtements (enrobé de synthèse),
- De plantations de massifs surélevés de lande dans l'axe de la route,
- D'une zone de dépôt pour les cars en partie basse,
- D'une barrière limitant l'accès de l'actuelle placette de retournement aux véhicules de plus gros gabarit (limitation de hauteur),
- De murets périphériques maçonnés canalisant les flux,
- D'un mobilier discret et réduit au strict minimum,
- De deux variantes possibles marquant plus ou moins fortement deux sous espaces distincts.

SITE DU MÉNEZ-HOM

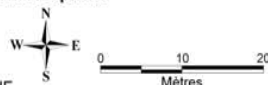
PLAN DE GESTION

**Esquisse d'aménagement
du parking haut
Variante 1**



Fond photographie aérienne : © IGN orthophoto
Novembre 2006

C.E.R.E.S.A.
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE



SITE DU MÉNEZ-HOM

PLAN DE GESTION

**Esquisse d'aménagement
du parking haut
Variante 2**



Action 3.2 : REQUALIFICATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT HAUTE

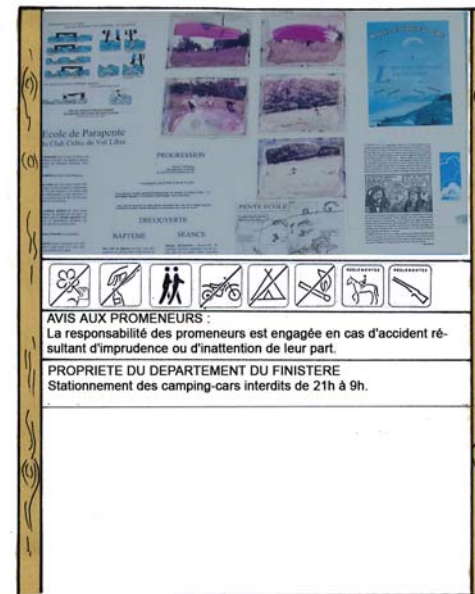


MOBILIERS ET ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL :

- Container,
- Informations : **rappel des consignes de sécurité et de la réglementation, conventions d'usage spécifiques, explications relatives aux aménagements en cours,**
- Supports : fixation pour vélos, barres d'attaches pour chevaux,

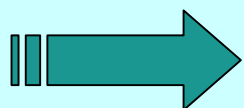


Panneau grand format avec :
description
travaux en cours
et réglette
« travaux en cours
de restauration,
ne pas
piétiner...ce
panneau sera
supprimé à moyen
terme quand le
site sera restauré.



Panneaux grand format avec :
convention entre
les différents
usages, 1 réglette
pictogrammes et 1
réglette traitant de
la responsabilité
des promeneurs,
1 réglette rappel
des protections
réglementaires et
des arrêtés.

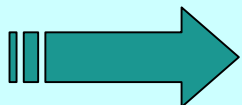
- **Action 3.3 : REQUALIFICATION DE LA RD 83**



BUTS RECHERCHÉS

- **Limiter la perception de la continuité de la RD pour inciter à s'arrêter,**
- **Maintenir un accès permanent au sommet pour tout véhicule,**
- **Atténuer l'impact visuel de la route dans le paysage,**
- **Maîtriser les impacts sur l'environnement depuis cette voie,**

- **Action 3.3 : REQUALIFICATION DE LA RD 83**



INTERVENTIONS

- **Désaxement de la RD 83 au niveau des accès aux deux aires de stationnement,**
- **Maintien du revêtement enrobé, reprise possible de la teinte dans le cadre de l'entretien courant,**
- **Maintien des emprises actuelles, rétrécissement possible à 5 m par dégradation des rives dans le cadre de l'entretien courant,**
- **Revégétalisation des principales zones dégradées : délaissé entre le Hielc'h et la RD 773, pied du Hielc'h, abord de l'aire talutée,**
- **Contrôle des accès au milieu naturel par reprise des profils en travers (création de talus ou de fossés pour empêcher le passage des véhicules),**

